

Le 24 mai 2023



## Ordre du Jour

Conformément à l'Arrêté n° 78-2023-05, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'**élection des sénateurs** le 24 septembre 2023, une réunion du conseil municipal aura lieu en séance publique le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 8h30**

en Mairie, Salle du Conseil Municipal